RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01026
Numéro SIREN : 438 712 796
Nom ou dénomination : GAP DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2021 sous le numéro de dépôt 2139

Greffe du tribunal de commerce de Montpellier
C.J.M. - 9 Rue de Tarragone 34070 MONTPELLIER
www.greffe-tc-montpellier.fr - www.infogreffe.fr

YB/2001 B 01026
GAP DIFFUSION
30 RUE MARYSE BASTIÉ
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Nos références : YB/2001 B 01026

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée GAP DIFFUSION

30 RUE MARYSE BASTIÉ
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

SIREN : 438 712 796

N° de gestion : 2001 B 01026

Le greffier soussigné constate le 02/02/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 28/01/2021, enregistré sous le numéro 2021/2139, des actes et pièces suivants :

- Extrait de décision(s) de l'associé unique - 30/06/2020
 - Reconstitution des capitaux propres

Récépissé délivré le 02/02/2021
Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE MONTPELLIER

GAP DIFFUSION
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 30 Rue Maryse Bastié
34170 CASTELNAU-LE-LEZ-CEDEX
Montpellier B. 438 712 796

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2020

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la gérance, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 10 204 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	10 204 euros

Affectation proposée :

Absorption des pertes antérieures (compe "Report à nouveau")	10 204 euros

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

De plus, l'Associé Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social et qu'en conséquence il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

